



La laïcité sous la présidence Macron

Entre convictions et opportunistes



LES POISSONS ROSES

LA LAÏCITÉ SOUS LA PRÉSIDENTE MACRON

Entre convictions et opportunistes

www.poissonsroses.org

ISBN 978-2-9566075-3-3

© Les Poissons Roses, 2021

16 rue de Saint Cado 29350 Moëlan sur Mer

Avant- propos

La laïcité est un sujet inépuisable. Dans notre pays, chacun y va de son interprétation. Hors de France, elle est incomprise. Aussi, les Poissons Roses ont-ils décidé d'éclairer ce concept par une série de publications. Dans leur manifeste *A CONTRE COURANT*, paru en 2016, les Poissons Roses indiquaient « nous considérons l'Etat laïc comme garant d'une société plurielle. Dans l'esprit de la loi de 1905, nous défendons une laïcité qui s'enrichit des trésors de chacun et refusons une laïcité qui, sous prétexte de neutralité, ne laisse l'espace public qu'aux marchands». En 2018, à l'initiative de notre banc nantais, animé par Suzanne Le Borgne, ils ont publié *De la catholicité à la laïcité*. Dans ce texte, ils ont proposé une itinérance historique et se sont interrogés sur l'articulation des deux pouvoirs qui ont structuré la France sur la longue durée, le pouvoir religieux de l'église catholique et le pouvoir temporel. En 2019, réagissant au livre « Laïcité, point ! » de Marlène Schiappa, ils ont rédigé une réponse sous le titre *Marlène est apparue et le Grand Pan est mort* qui analysait les silences de la secrétaire d'Etat.

Aujourd'hui, nous reprenons la plume, toujours sous l'impulsion de notre banc nantais, pour analyser la politique en matière de laïcité menée par le président Macron. En ce début 2021, le sujet est plus brûlant que jamais. Des événements dramatiques ont endeuillé la France. L'Observatoire national de la laïcité, présidé par Jean-Louis Bianco, a été sévèrement attaqué par un courant laïciste qui ne se cache plus et, sous les aspects vivifiants du Printemps républicain, cherche à imposer une chape de silence à toutes les religions. Plusieurs projets de loi ont animé l'actualité récente. Celui « confortant le respect des principes républicains » veut apporter une réponse à la

menace islamiste mais, en modifiant toutes une série de dispositions de la loi de 1905, suscite de nombreuses inquiétudes.

Aussi est-il intéressant d'analyser l'évolution des positions adoptées par le président de la République depuis son élection. En risquant toutefois une interrogation : comment se fait-il que chaque président se sente obligé de s'exprimer sur ce sujet et apporte sa propre inflexion ? On se souvient par exemple du discours du Latran de Nicolas Sarkozy. L'importance accordée à l'interprétation du chef de l'exécutif n'est pas sans questionner. Y a-t-il d'autres domaines, traités par la loi, où la parole présidentielle est si attendue ? Sans doute que non. Les présidents passent, leurs visions personnelles de la laïcité se succèdent. Il convient d'interroger cette plaie française jamais fermée, qui suppure à chaque frémissement de l'actualité et ne se satisfait pas d'un texte fondateur, toujours remis en cause. Preuve, sans doute, de la difficulté à appréhender ce concept, dont chacun revendique la bonne interprétation.

Merci au banc nantais et à Suzanne Le Borgne d'avoir eu le courage et l'obstination de se pencher une nouvelle fois sur ce sujet brûlant en cherchant à analyser objectivement les déclarations factuelles du président. Le lecteur en ressortira perturbé. Que de belles et bonnes paroles ! Que d'avancées apparentes ! Mais par quel cheminement tortueux la laïcité de reconnaissance distillée en début de mandat s'est-elle transformée au fil des événements en une laïcité crispée si contraire à la France apaisée que le président disait vouloir faire advenir lors de sa campagne électorale ! Retour sur les méandres d'un opportunisme ambigu et, pour le coup, difficile à décrypter.

Patrice Obert
Président des Poissons Roses

LA LAÏCITÉ SOUS LA PRÉSIDENTENCE MACRON

Entre convictions et opportunistes

2017-2021

La laïcité est un principe juridique phare qui s'adapte au fil du temps et des contextes changeants de notre pays. En 1905, trois religions coexistent en France : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme. En 2021 notre pays abrite un large pluralisme religieux, tandis qu'une religion historiquement absente en France, l'islam, s'impose peu à peu en s'intégrant aux valeurs de la République et à sa précieuse triade, Liberté Égalité Fraternité. On distinguera l'islam de l'islamisme, courant qui mêle religion et politique et qui se révèle un véritable danger pour la cohésion nationale.

Cette situation exige de revenir sur la conception de la laïcité à la française afin qu'elle soit comprise et acceptée vraiment de tous, les anciens comme les nouveaux arrivés en France.

Rude tâche - mais très utile. C'est ce qu'Emmanuel Macron a tenté de faire durant la période 2017- 2018. Comment le président a-t-il envisagé le régime de laïcité et son rapport avec les diverses religions sur notre sol au cours de son mandat ?

Ce sera aussi l'occasion pour les Poissons Roses de préciser leur opinion sur ce sujet hautement débattu et d'exprimer en conclusion leur propre conception de ce concept si particulier.

I Le président Macron et le catholicisme : 2017-2018 : la lune de miel

Qu'entend-on par « catholique » en France aujourd'hui ? Trois chiffres pour en saisir la grande diversité¹: 1,8% de la population française « pratiquante » (soit 1,2 millions de personnes), 23,5% des Français sont engagés mais non pratiquants (soit 15 millions) et 53,8% « se disent » catholiques, soit 36 millions de Français. Nous retiendrons

1 Anne Soupa, Pour l'amour de Dieu, 2021, Ed. Albin Michel, page 97

ce dernier chiffre. 54% de catholiques, c'est beaucoup mais il faut en tirer trois enseignements : la chute est très nette depuis des décennies (ils étaient 90% en 1905), la France est le pays au monde qui compte le plus d'athées avec environ un tiers de sa population², un fond culturel catholique reste très présent au sein de la population.

Trois événements vont permettre au président de la République de préciser les nouveaux contenus qu'il entend donner à la laïcité dans le contexte actuel.

Pendant les deux premières années de son mandat, le président Macron a rendu hommage à deux catholiques, le père Hamel et l'officier de gendarmerie Arnaud Beltrame, tous deux tués par des terroristes. Il s'est longuement exprimé devant la Conférence des évêques de France au Collège des Bernardins le 9 avril 2018.

1 Le 26 juillet 2017, à la suite de l'assassinat du Père Hamel

Le président fait l'éloge du père Hamel assassiné l'année précédente, dans son église de Saint-Étienne-du-Rouvray, alors qu'il célébrait la messe avec quelques fidèles.

Il félicite les catholiques d'avoir trouvé dans leur foi la force de pardonner ce meurtre. Pas de vengeance, pas de représailles. Refus de la culture de mort. Les Français ont reconnu une part d'eux-mêmes dans le père Hamel... *« dans ce qui est le fondement même de notre République... qui repose sur l'amour et le respect de l'humanité. Chacun œuvre à cet idéal, avec ses croyances, avec sa philosophie, sa morale. Lorsque c'est la foi qui soutient cet idéal, elle a toute sa place dans la République... En ces temps troublés ...où tant de nos concitoyens*

2 La France est le pays d'Europe qui compte le plus d'athées, le plus de juifs, le plus de musulmans. Etrange pays qui est une véritable marmite confessionnelle, elle qui fut la fille aînée de l'église et à laquelle le pape Jean-Paul II s'adressa en lui demandant « France, qu'as-tu fait de ton baptême ? »

subissent le terrorisme, pour certains la persécution, vous restez d'inlassables artisans de paix».

Le président parle de pluralité des convictions mais il accorde au catholicisme « une valeur supplémentaire ». Des observateurs comme le sociologue Jean-Louis Schlegel se disent sidérés. *« C'est la première fois que j'entends un dirigeant d'une République laïque parler de la République avec les mots de l'Église : l'Espérance, le don de soi, et l'amour... Il n'a pas dit, comme le discours public en a coutume, que c'était à l'Église d'accepter la loi de la République mais bien que l'Église catholique faisait partie de la République, et que dans cette circonstance, elle était exemplaire pour tous »*

Philippe Portier, historien, voit dans ce nouveau rapport entre État et religions « une laïcité de reconnaissance ». Il souligne chez le président l'héritage de Paul Ricœur qui souhaitait *une laïcité de confrontation*, de débat qui s'opposerait à *une laïcité d'abstention* où chacun vit sa foi chez soi.

« Avec un tel discours, dit l'historien, Emmanuel Macron a résolument quitté le rationalisme froid pour enraciner la République dans les valeurs chaudes de la religion »

2 Le 23 mars 2018, hommage au colonel Beltrame

Un hommage national est rendu à l'officier de gendarmerie, Arnaud Beltrame, mort sous les coups d'un terroriste. Il avait voulu et réussi à préserver la vie d'une femme, caissière, prise en otage dans les locaux d'une grande surface à Trèbes, dans l'Aude. On déplorait aussi trois autres personnes tuées dans la région proche. Dans la cour des Invalides, le président Macron prend la parole.

La vertu militaire, l'honneur et le courage, la hauteur des soldats qui sauvent des innocents sont soulignés : *« Il s'est dressé droit, lucide et brave »* contre le déchaînement de haine et de folie. *« Avec lui*

surgissait, au cœur du pays, l'esprit français de résistance, par la bravoure d'un seul, entraînant la Nation à sa suite » Il a donné sa vie, sacrifiée pour autrui.

Le colonel est un héros exemplaire pour toute la jeunesse de France qui a faim d'absolu. « *L'absolu est là devant nous...Il est dans le service, le secours porté aux autres, l'engagement pour autrui qui rend utile, qui rend meilleur, qui fait grandir et avancer* ». Pour le président Macron, le colonel Beltrame est mort pour l'honneur de la France, de la Nation et de la République.

L'engagement militaire décrit par le président de la République, en ce qu'il implique le risque, plus ou moins présent, de mourir pour la Patrie, prend ici des accents quasi religieux.

Rencontre non fortuite du religieux et du militaire. Vie donnée à Dieu, registre spirituel. Vie donnée à son pays, registre temporel. Langage en résonance qui évidemment ne désigne pas le même registre d'engagement, de vie.

Pour les militaires, c'est un engagement professionnel qui les charge, si nécessaire, de juguler la violence des hommes. Ils sont dépositaires du monopole de la violence légitime de l'État.

Pour les moines, leur vocation religieuse les appelle à vivre la recherche de Dieu dans le silence de leur couvent, à vivre la recherche de la sagesse non violente, de la paix et de l'accueil de ceux qui frappent à leur porte.

L'épouse d'Arnaud Beltrame, pour honorer en vérité la mémoire de son mari, a tenu à affirmer dans l'hebdomadaire *La Vie*, que son mari était un soldat profondément chrétien. Son geste héroïque d'officier dévoué à son pays s'enracine donc dans sa foi religieuse, nourrie de l'Évangile. Il a vécu une expérience de conversion personnelle très forte. Jean-Pierre Denis, le journaliste rencontré, termine son article par ces mots de Marielle Beltrame : « *C'est avec beaucoup d'espérance que j'attends la résurrection de Pâques, avec lui* ».

3 Le discours de Macron au collège des Bernardins, 9 avril 2018.

C'était la première fois que la Conférence des évêques de France invitait un président de la République. La rencontre a eu lieu au Collège des Bernardins. Emmanuel Macron fit, à cette occasion, le 9 avril 2018, devant un parterre de 400 invités, un long discours que l'on peut qualifier de novateur, touchant à la laïcité et aux rapports du politique et du religieux en France.

On le savait proche de la pensée de Ricœur mais le président n'a pas caché ses nombreuses références de culture catholique : philosophiques avec Pascal, Mounier, Weil, Marrou, Marion ; théologiques, avec Lubac, Benoit XVI, Lustiger, le pape François ; littéraires avec Claudel, Bernanos, Mauriac, Green, Jenni, Germain, Delay, Sureau, Rancé... Bref, le monde catholique ne lui est pas étranger. Remarquons qu'il emploie souvent l'ancienne distinction des deux ordres : le *temporel* et le *spirituel*, termes délaissés semble-t-il par les politiques.

Le président commence en soulignant que les rapports entre État et Église se sont abîmés et qu'il faut les réparer. Le constat a choqué. Pour E. Macron, des malentendus sont apparus, une défiance réciproque s'est installée. Il songe, sans le dire, à l'opposition forte dans la rue au « mariage pour tous ».

L'Église a toujours fait partie de la Nation française. Elle doit continuer à en assurer, avec d'autres, la cohésion sociale nécessaire. Pour cela elle doit faire don de sa sagesse, de son engagement et de sa liberté.

Sagesse de sa tradition vénérable qui s'empare des sujets comme la bioéthique ou le sort des migrants. « *Notre échange doit se fonder non sur la solidité des certitudes, mais sur la fragilité de ce qui nous interroge, et parfois nous désespère.* » Citant Paul Ricoeur, le président esquisse un partage des tâches :

- le politique maintient un idéal en un sens moral et le religieux l'espérance.

- L'Église doit pouvoir dire ce qu'elle pense mais jamais de manière injonctive.

Le président reconnaît l'engagement de l'Église dans de multiples associations qui prennent soin des nombreux marginaux. Mais trop souvent, sauf les grands exemples de de Gaulle, Bidault, Schuman, les catholiques restent sur le seuil du politique. Macron a apprécié le livret des évêques en 2016 : « Retrouver le sens de la politique »

Il salue la liberté qui rend l'Église intempestive : elle intervient souvent à contretemps car elle n'est pas tout à fait du monde. « *Elle insère le mot intranquille de salut* »

Ce discours du président Macron a pris un ton nouveau, un tournant inhabituel à propos de la laïcité dont il ne cesse de cerner les contours pendant une heure. Certes, vers la fin de son intervention, il retrouve une formule attendue « *la laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire. La règle d'airain c'est que les religions doivent respecter les lois de la République* ».

Le Président interprète à nouveaux frais le fameux article de la loi de 1905 : « la République ne reconnaît aucun culte ».

Sur le plan juridique : on ne reviendra certes pas sur 1905... L'institution ecclésiastique plus que millénaire n'est pas reconnue par l'État. Elle n'existe plus officiellement mais devient, depuis 1924, une fédération d'associations diocésaines. Le politique affirme avec autorité sa souveraineté.

Emmanuel Macron reprend pourtant le terme de *reconnaissance* sur un autre plan que juridique. Il parle tout au long de son discours de *reconnaissance mutuelle* au sens commun, populaire, comme lorsque que l'on accepte et reconnaît enfin quelqu'un, un adversaire par exemple, pour ce qu'il est en vérité. Les mots *échange, dialogue, relation, confiance* parsèment le discours présidentiel qui

conclut à un appel « *à faire ensemble de grandes choses* ». Le temps de la réparation est-il venu pour le bien commun de tous ? A voir...

II Survol rapide du positionnement du président vis-à-vis des autres religions en France

Le judaïsme et le protestantisme ont tout de suite été au diapason de la loi de 1905. Ils sont fortement attachés à la République. Aucun contentieux n'est à signaler. Il en est de même pour l'orthodoxie, qui s'est développée en France après 1917. Les religions ou sagesses de l'Asie ne posent pas de problème. L'islam, par le nombre et l'origine de ses pratiquants, par son mode d'organisation, par sa pratique prosélyte, par les dissensions internes qu'il porte et dont la dimension géo-politique ne peut être ignorée, représente pour la laïcité une remise en cause du pacte implicite passé avec la religion catholique il y a plus de cent ans. C'est autour de l'islam que se joue désormais la bataille laïque, les autres religions ne pouvant qu'être seulement spectatrices d'évolutions, notamment législatives, qui finissent par les concerner par ricochet.

1. Le judaïsme

Il y a un peu moins de 500.000 juifs en France. Ils se sentent fragilisés par la montée de l'antisémitisme : cimetières profanés, agressions diverses, meurtres... La haine s'amplifie. Un juif sur trois se sent menacé et certains émigrent vers Israël..

En février 2019, le président Macron a participé, avec différentes personnalités, au dîner annuel du CRIF (Le Conseil Représentatif des Institutions juives de France). Il a promis une loi pour lutter contre la haine sur Internet. La loi contre les contenus haineux sur Internet, portée par la députée Laetitia Avia, a été votée le 24 juin 2020. Elle crée un Observatoire de la haine en ligne, placé auprès du

Conseil supérieur de l'audiovisuel et chargé du suivi et de l'analyse des contenus haineux, en lien avec les opérateurs, associations et chercheurs concernés.

2. *Le protestantisme*

Avec un peu plus de 2 millions de pratiquants, les protestants, très présents et actifs dans l'espace public, représentent 3% de la population française – chiffres en croissance en raison de l'arrivée récente de dynamiques communautés évangéliques..

Lors du colloque organisé le 23 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris pour honorer les 500 ans de la Réforme, le président Macron a déclaré qu'il comptait beaucoup sur l'esprit critique des protestants et leur capacité à accueillir des sensibilités différentes, comme celles des luthéro-réformés progressistes et des évangélises piétistes à la fibre conservatrice. Emmanuel Macron ne cache pas que sur les problèmes des migrants, il ne peut aller aussi loin que la CIMADE. Mais il ne ferme pas le débat sur la bioéthique, la fin de vie et la PMA, engageant les protestants à rester « *la vigie de la République, dans ses combats philosophiques, moraux et politiques* ».

3. *L'orthodoxie*

La présence orthodoxe en France a pour origine la révolution russe de 1917. Le nombre des orthodoxes n'a fait que croître durant le XXème siècle en raison des évolutions politiques qui ont touché l'Europe de l'Est. La population orthodoxe, longtemps stable autour de 200000 personnes, est évaluée aujourd'hui à plus de 500000 personnes. L'église orthodoxe est marquée par des divisions internes historiques qui ont été amplifiées à la suite de la crise ukrainienne. Ses principales préoccupations sont le règlement de ces différends internes, la poursuite de son intégration à la société française qu'elle a enrichie par la qualité de ses théologiens, mystiques et écrivains, ainsi

que le développement du dialogue avec les autres religions. L'église orthodoxe, dans sa diversité, ne pose pas de problème particulier à la République du point de vue de la laïcité.

4. *L'islam*

Beaucoup de chercheurs s'accordent autour du chiffre de 5 % de la population, entre 3 millions et demi et quatre millions de personnes.

Très vite, dès juin 2017, le président s'exprimant devant le CFCM avait déclaré son intérêt pour la situation des musulmans dans notre pays. Il pense que l'islam est compatible avec la République à condition qu'il accepte de se réformer. Déjà MM Sarkozy, Cazeneuve et Chevènement avaient choisi cette voie.

L'État cherche à avoir en face à lui des interlocuteurs représentant cette religion, sur le modèle des catholiques, des protestants et des juifs. Le dialogue est rendu difficile à cause des menaces terroristes meurtrières se réclamant de l'islam. Pas question non plus de laisser se développer le salafisme séparatiste, qui incite au repli communautaire.

Pour forger sa politique, E. Macron interroge et écoute, en particulier, Gilles Kepel et Hakim El Karoui, auteur de « *L'islam, une religion française* » (2017).

Le président veut réorganiser le culte musulman pour inscrire l'islam dans une relation apaisée avec l'État et les autres religions. Certes, la loi de 1905 a institué « la séparation du politique et du religieux ». Mais à cette époque il n'y avait pas de musulmans en métropole. Certains avancent l'idée d'un concordat avec l'islam, en s'inspirant de la situation religieuse de l'Alsace-Lorraine. Le président ne retient pas cette idée.

Le problème est que le CFCM n'est pas reconnu, ni même connu par la plupart des musulmans. Il faut souligner que l'islam n'est pas structuré, ni hiérarchisé et ne reconnaît pas, du moins dans le

sunnisme majoritaire en France, de médiateurs entre les fidèles et Dieu.

Ce sera sans doute la tâche d'une nouvelle génération de musulmans de réorganiser l'islam dans le cadre de la République. En attendant, il est indispensable de faire cesser l'ingérence financière de pays étrangers (comme le Maroc, l'Algérie, la Turquie, le Qatar et surtout l'Arabie saoudite) dans le fonctionnement des mosquées. C'est pourquoi il faudra créer un nouveau cadre pour le financement des lieux de culte.

Reste la formation des imams dont un grand nombre ne parle pas français et méconnaît le principe français de laïcité

« La Fondation de l'islam de France », créée un an après les attentats de 2015, reconnue d'utilité publique, a pour mission de favoriser des projets éducatifs, culturels et sociaux. En décembre 2018, Ghaleb Bencheikh en est devenu le président en remplacement de Jean-Pierre Chevènement, devenu le président d'honneur. « Nos cultures en héritage, la République en partage ».

Pour le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin « *l'islam est la religion qui aura le moins de difficulté à travailler avec la République* »³.

5. Les religions venues d'Asie

Quant aux religions asiatiques, pour le moment elles n'inquiètent pas le pouvoir. Elles sont depuis longtemps représentées sur le territoire national.

Une estimation porte à 150 000 le nombre d'hindouistes. Cette religion très complexe serait la plus ancienne du monde, avec ses textes sacrés, ses immenses épopées, comme le Mahabharata aux 18 livres (récit qui a fasciné Peter Brook), ses profonds écrits philosophiques, ses myriades de Dieux, sa mythologie foisonnante, ses

3 18 sept2020, discours à la Mosquée de Paris

nombreux rites, ses lieux de pèlerinages, ses temples, ses individus ascètes hors le monde, ses maîtres de sagesse, etc. L'Inde dérouta l'Occident par son englobant religieux, son intériorité mystique et cosmique, son ascétisme. Le sociologue Louis Dumont a dit, dans deux ouvrages, que dans ce pays se trouvait Homo Hiérarchicus, totalement opposé à Homo Aequalis de l'Occident. Religion et société sont liées. Les castes de naissance, pures ou impures, sont justifiées religieusement.

Principalement attirés par la pratique de la méditation de pleine conscience à l'occidentale 1300 0000 Français sont adeptes du bouddhisme, ce courant de sagesse.

Les bouddhistes ne posent aucun problème à la République, sauf quelques dérives sectaires signalées.

Ces deux grandes traditions religieuses d'Asie, l'hindouisme et le bouddhisme, sont très minoritaires, mais elles sont déjà actives dans les associations interreligieuses de notre pays.

III Du discours des Mureaux (2 octobre 2020) à la loi confortant le respect des principes républicains : vers une laïcité crispée ?

En 2020, la crise sanitaire frappe les lieux de culte comme tous les secteurs d'activité. En septembre 2020, l'État se porte garant des prêts bancaires consentis à une dizaine d'associations diocésaines catholiques en grande difficulté financière à cause de la pandémie. Certains crient alors au scandale en invoquant la loi de 1905 « *Les prêts sont possibles pour toutes les associations sauf pour les associations cultuelles* ». Discrimination évidente, proteste vivement le secrétariat des évêques de France.

Le 2 octobre 2020, le président Macron prononce un discours important aux Mureaux. Sommé depuis de longues semaines de prendre position sur la laïcité, il adopte la notion nouvelle du

séparatisme - évoquée en filigrane depuis quelque temps - et propose qu'une loi vienne fixer un certain nombre de règles pour lutter contre toutes ses formes. En première ligne de mire, le séparatisme islamiste, forme radicale et violente de l'islam. Le président Macron veut que le culte musulman relève de la loi de 1905 et non de celle de 1901, voie que le salafisme a choisie car elle est moins contraignante et moins surveillée par le pouvoir républicain. Olivier Roy éclaire, dans un article du 27 septembre 2020 de La Croix, ce nouveau concept de séparatisme : « *La lutte contre le séparatisme est mal engagée pour deux raisons :*

1. On met sous cette étiquette des comportements, des groupes ou des déclarations parfaitement hétéroclites (interdiction des certificats de virginité, halal à la cantine, sanction contre les prêches de haine, égalité entre hommes et femmes...)

2. On considère au fond que le simple fait de placer Dieu au-dessus des hommes est une déclaration séparatiste...

Bien sûr, on n'est pas dans l'athéisme officiel, mais ce qui est en jeu, c'est bien l'expulsion du religieux de tout l'espace public, ce qui est le contraire à la Loi de 1905, qui définit le cadre de la pratique du culte dans l'espace public... ».

L'enjeu est donc celui-ci : la France va-t-elle conserver une laïcité découlant de la loi de liberté de 1905 ou les attentats vont-ils être l'occasion pour les défenseurs d'une laïcité dure de faire valoir leur position ?

Durant le procès des complices des assassins des journalistes de Charlie-Hebdo, l'assassinat par décapitation du professeur Samuel PATY, le 16 octobre 2020, bouleverse le pays. Le vendredi 29 octobre, trois paroissiens de Notre-Dame de Nice sont eux aussi assassinés par couteau.

Un second confinement lié à la crise de la covid-19, moins strict que le premier, est imposé à notre pays. La Conférence des évêques de

France et certains laïcs réclament la possibilité de célébrer la messe en respectant toutes les consignes de sécurité sanitaire. Les évêques réclament plus de dialogue et de concertation pour faire émerger une limite consentie à la liberté des cultes. Des recours administratifs sont intentés et gagnés contre les décisions gouvernementales. L'Église de France se divise sur la question de la messe. De vives controverses opposent les catholiques entre eux.

Les partisans d'une laïcité de combat montent au créneau à travers les prises de position du Printemps républicain, fondé en mars 2016 pour défendre les valeurs de la République et la laïcité et dont les figures de proue sont l'essayiste Laurent Bouvet et le préfet Gilles Clavreuil. Son Manifeste, publié dans *Marianne* et *Causeur*, est signé par une centaine de personnalités parmi lesquelles se trouvent Elisabeth Badinter ou Richard Malka. Des personnalités politiques comme l'ancien Premier Ministre Manuel Valls, ou l'actuel ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, et également la secrétaire d'État Marlène Schiappa, en sont proches. Dénonçant le danger venu des « islamo-gauchistes », le Printemps républicain s'en prend à l'Observatoire national de la laïcité, accusé de faiblesse, et à des associations actives dans le dialogue interconvictionnel comme l'association de jeunes *Coexister*, créée par Samuel Grzybowski. La laïcité qu'il promeut se veut sans adjectif, mais radicale : la République ne reconnaît ni ne salarie aucune religion.

A la suite des concertations menées au sujet du projet de loi sur le séparatisme, les notions évoluent, notamment à la suite de la demande du grand Rabbin Haïm Korsia que ce terme soit abandonné. Ce concept de séparatisme est écarté et le projet de loi change d'intitulé pour conforter le respect des principes républicains.

En novembre 2020, le président Macron décide d'expliquer aux populations arabes, via *Al-Jazeera*, ce que sont la laïcité française et la liberté d'expression. Il fustige en parallèle la presse anglo-saxonne qui

semble ignorer la différence entre les termes *islamique* et *islamiste*. Le président combat les islamistes, pas les musulmans, il ne lutte pas contre l'islam, en tant que religion.

Le projet de loi confortant le respect des principes républicains est examiné à partir de février 2021 à l'Assemblée nationale. Il se veut une réponse sécuritaire à la menace islamiste. Il touche à de nombreux sujets et modifie plusieurs dispositions de la loi de 1905. On en trouvera une analyse détaillée dans le numéro de La Croix du 1^{er} février 2021⁴. Cet article reprend les principales dispositions en indiquant, thème par thème, les amendements susceptibles de durcir le texte et de tendre les débats. Le projet de loi vise notamment la loi de 1905 sur les cultes, la vie associative ou la scolarité.

De façon globale, les représentants des cultes, s'ils comprennent l'objectif du texte, se préoccupent de ses dispositions. Ainsi, le pasteur Clavairolly et l'historien-sociologue Jean Baubérot ne cachent pas leurs réticences et craignent une intervention dans la sphère des cultes plus grande qu'actuellement. De même, le président de la conférence des évêques de France, Mgr Eric de Moulins-Beaufort estime que « pour lutter contre une pincée d'islamistes, c'est l'ensemble des citoyens croyants de notre pays qui vont voir l'organisation de leurs églises et confessions alourdis et compliquées », regrettant que l'équilibre trouvé dans « l'interprétation libérale » de la loi de 1905 soit ainsi remis en cause, ou, du moins, bousculé. Le grand Rabbin de France atténue ces critiques en indiquant qu'« Il n'y a pas de front commun des religions contre ce texte. J'ai toujours dit être pour cette loi, tout en attirant l'attention sur les risques de dégâts collatéraux, notamment par le biais d'amendements. » (entretien à l'Opinion, 3 février 2021). Certains observateurs comme l'historien politologue Philippe Portier, évoquent une « laïcité de contrôle ». Le 10 mars dernier, les représentants des

4 La Croix du 1^{er} février 2021

églises catholiques, protestantes et orthodoxes redisent leurs craintes de passer “d’une loi qui énonce les conditions de la liberté et laisse cette liberté s’exercer,à une loi de contraintes et de contrôles multipliés”⁵.

Enfin, durant la même période, le gouvernement cherche à faire avancer le dialogue avec l’islam en poussant à l’adoption d’une charte des imams de France. Dossier difficile, qui ne fait pas l’unanimité des différentes tendances au sein du CFCM, ni parmi les musulmans.

Pour notre part, nous comprenons la nécessité de lutter contre un islamisme radical qui s’oppose frontalement aux valeurs de la société occidentale et qui cherche à instrumentaliser certains lieux de culte. De ce fait, nous ne pouvons que valider les dispositions qui contrôlent le financement des lieux de culte et visent à régler la formation des imams. Nous déplorons en revanche que cette loi soit devenue une machine de guerre de celles et ceux qui cherchent à remettre en cause les équilibres subtils sédimentés depuis des décennies par la loi et la jurisprudence. Car, finalement, le régime juridique de la laïcité hérité du siècle passé accorde une très grande liberté à l’exercice des cultes et permet l’expression des convictions dans l’espace public sous réserve du respect de l’autre et de l’ordre public. A modifier cette mécanique délicate, le gouvernement manie des explosifs. Quant à l’encadrement de la liberté d’éducation, il soulève de sérieuses interrogations. Qui peut prétendre qu’il ne s’agit pas là d’une liberté essentielle ? La soustraction par les pouvoirs publics des enfants à l’autorité parentale prélude en général, voire systématiquement, à l’avènement d’une société autoritaire. Le gouvernement actuel ne peut être suspecté de cette intention. Pourquoi dès lors mettre en place des outils que d’aucuns n’auront même pas besoin de détourner, il leur suffira de les utiliser, mais il sera trop tard.

5 Tribune parue dans Le Figaro du 10 mars 2021

La laïcité de reconnaissance, de réparation, de dialogue, celle que le Président Macron avait esquissée en 2017-18 est-elle déjà tombée aux oubliettes au profit d'une laïcité de contrôle ? En janvier 2021, le président Macron semble vouloir revenir à ses orientations de début de mandat. Lors de la cérémonie des vœux aux religions, il a en effet tenu à encourager l'œcuménisme et l'interreligieux, « semeurs de paix » dans notre pays. Du jamais entendu dans les propos d'un président de la République... Conviction ou opportunisme ?

IV La position des Poissons Roses : vers une laïcité de reconnaissance.

Une nouvelle laïcité de reconnaissance entre le politique et le religieux peut-elle se mettre en place, en France ? Les Poissons Roses restent fidèles à ce qu'ils ont écrit dans leur *Manifeste de 2016*. Pour eux, la laïcité est un cadre juridique porteur de neutralité qui permet l'expression de tous dans le respect des lois de la République. L'Etat est laïc. Ses fonctionnaires, et ceux qui y sont assimilés, se doivent de respecter l'obligation de neutralité. Mais la société, elle, est plurielle. La religion ne peut être circonscrite à la sphère privée. Elle contribue au débat public, à côté des autres courants d'opinion et de spiritualité. A ceux qui voudraient imposer le fait que les lois de la République sont supérieures aux lois religieuses, les Poissons Roses renvoient à la liberté de conscience, que personne ne peut enfermer, et à la réponse que Jésus apporta à ceux qui voulaient le piéger « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Les Poissons Roses défendent le dialogue interreligieux (entre croyants) et interconvictionnel (entre croyants et non croyants), qui permettent à chacun d'approfondir ses propres convictions et de dialoguer avec ceux qui ne partagent pas les mêmes croyances. Dans une société désormais plurielle et mondialisée, la démarche de ce dialogue est une méthode d'avant-garde qui permet la rencontre « sans prosélytisme, ni syncrétisme », dans la recherche de la confiance et de la sincérité. Les

Poissons Roses, sans naïveté, cherchent à favoriser l'intégration maximale de toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs de la République, et notamment la grande masse des musulmans de France, qui n'ont d'autres souhaits que de vivre en paix avec leurs voisins. Ils prennent acte que certains extrémistes, salafo-islamistes, ont pour objectifs de détruire l'Occident et ses valeurs et qu'il convient de lutter contre eux pied à pied.

A ce titre, nous formulons quatre propositions :

1 **Que les responsables des cultes** s'engagent à appliquer en interne la devise républicaine, en favorisant la liberté, l'égalité et la fraternité. Concrètement, ce combat passe par une reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'encouragement à la participation pleine et entière des fidèles à la gouvernance et enfin la dénonciation systématique des abus de conscience et de pouvoir.

2 **Que les responsables politiques** s'engagent à assumer toute l'histoire de la République avec ses lumières mais aussi ses ombres, ce qui est loin d'être le cas. Le politique en France y gagnerait sur tous les plans. Cacher la vérité est toujours néfaste. (nous renvoyons, en annexe 1 à titre d'illustration, à l'exil des congrégations durant la période 1901-1914)

3 **Que les responsables académiques** reconnaissent l'importance de l'enseignement du fait religieux et de la culture religieuse, (qui ne se confond pas avec le registre de la transmission de la foi) **en accédant à la religiologie** (voir les pays anglo-saxons et, en France, Éric Vinson ou Jean-Marc Ferry), c'est à dire la science des religions, étudiées pour elles-mêmes. A ce titre, il conviendrait de favoriser l'ouverture de toutes les Universités en France à la démarche proprement religieuse, théologique et philosophique comme cela se fait en Alsace-Lorraine, à

Strasbourg et à Metz. Les Universités seraient aptes alors à assurer la formation des professeurs, du primaire au secondaire, à l'approche et à la connaissance du fait religieux, ainsi que, pourquoi pas, des imams. Il nous paraît grave, comme le soulignait Simone Weil, que les textes des grandes religions, et d'abord ceux de la Bible, soient ignorés des élèves et des étudiants, de même que la signification des grandes célébrations et fêtes chrétiennes, juives et musulmanes.

La connaissance des religions est tout aussi nécessaire pour les travailleurs sociaux et médicaux. Comment soigner ou éduquer l'autre, dans tout son être, si l'on reste dans l'ignorance de ses croyances ?

4 Enfin, reprenant une suggestion faite par la théologienne Véronique Margron dans Ouest-France du 17 novembre 2020, **nous proposons que soient organisées les Premières Assises des grandes religions, sur leur place dans la société.**

CONCLUSION

Depuis Pascal, nous savons distinguer les trois ordres : celui des corps, de l'esprit et de la charité-amour. Ce dernier, supérieur à tous, est l'horizon de toute société humaine.

Dans l'Ancien Régime, une distinction existait entre le temporel, dévolu au roi, sacré par l'Église à Reims, et le spirituel dont le pape de Rome était le garant. La Révolution de 1789 a gardé cette distinction mais en rejetant la monarchie de droit divin. Une page se tournait : il n'y avait plus de sujets du roi mais des citoyens tous égaux devant la loi élaborée dorénavant par le peuple sur la base de la volonté générale. Commence alors l'aventure de la démocratie, toujours à construire et à protéger dans un cadre républicain, consolidé à la fin du XIXe siècle.

La République Française s'est donné des idéaux positifs à réaliser, inscrits dans sa devise LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ.

La laïcité vise depuis la loi du 9 décembre 1905 à séparer le politique des religions. C'est une loi de séparation. Finie la théocratie sous toutes ses formes. C'est désormais le politique qui est l'englobant dans notre pays. L'État, qui se dit neutre en matière idéologique et qui ne choisit aucune religion, aurait en revanche tout intérêt à prendre conscience qu'il a besoin des sages, des spiritualités et des religions pour lutter contre « le bruit et la fureur du monde ».

Les Poissons Roses, plateforme de réflexions de chrétiens, à gauche, s'adosent aux deux dernières grandes encycliques du pape François, Laudato Si et Fratelli Tutti. Ces deux textes traitent des deux sujets majeurs qui vont dominer le XXIème siècle, l'écologie et la fraternité. Ils préconisent de promouvoir une laïcité de reconnaissance, de dialogue, de soutien réciproque, sans fusion ni confusion, entre le politique et le religieux, pour bâtir des paix solides, enracinées dans les cœurs des citoyens : non plus une laïcité de défiance mais une laïcité de reconnaissance réciproque.

Suzanne Le Borgne et le banc nantais

Validé en conseil d'administration le 13 Mars 2021

Annexe

A la veille de la célébration du centenaire de la loi de 1905, l'historien Jean-Pierre Rioux fait, dans le journal La Croix, un compte rendu d'un ouvrage sur un colloque d'historiens, tenu en 2003, sous la direction de Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand : *LE GRAND EXIL : LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES, 1901-1914*.

Il évoque les « 30.000 religieux contraints de se soumettre ou de se démettre ... Plus de 150.000 êtres dont les vies de proche en proche furent ainsi froissées et inquiétées au nom d'un anticléricalisme aux couleurs de la défense républicaine... ».

Il serait légitime que les religieux catholiques persécutés de 1901 à 1914 puissent, comme les protestants persécutés après la révocation de l'Édit de Nantes, les immigrés à partir de 1789, les communards écrasés par Thiers en 1871, avoir droit à la mémoire, via des romans ou des films, ainsi qu'à la reconnaissance de l'Histoire.

Dépôt légal : avril 2021

Achévé d'imprimer en avril 2021

Imprimé par lulu.com

La laïcité sous la présidence Macron

Entre convictions et opportunistes

Contribution de Suzanne Le Borgne et du banc nantais

La laïcité est un sujet inépuisable. Aussi, les Poissons Roses ont-ils décidé d'éclairer ce concept par une série de publications. Dans leur manifeste *A CONTRE COURANT*, paru en 2016, les Poissons Roses indiquaient « nous considérons l'Etat laïc comme garant d'une société plurielle. Dans l'esprit de la loi de 1905, nous défendons une laïcité qui s'enrichit des trésors de chacun et refusons une laïcité qui, sous prétexte de neutralité, ne laisse l'espace public qu'aux marchands ». En 2018, ils ont publié *De la catholicité à la laïcité*. En 2019, réagissant au livre « Laïcité, point ! » de Marlène Schiappa, ils ont rédigé une réponse sous le titre *Marlène est apparue et le Grand Pan est mort* qui analysait les silences de la secrétaire d'Etat.

Le présent texte analyse la politique en matière de laïcité menée par le président Macron à travers ses prises de positions en début de mandat et les textes législatifs en cours d'examen aujourd'hui.

Les Poissons Roses sont une plateforme de réflexion de chrétiens, à gauche. Créés en 2010, ils militent pour une justice sociale dans tous les domaines. La personne humaine reliée est au centre de leur démarche. Ils ont publié en 2016 leur manifeste A CONTRE COURANT. Ils ont pris position dans le cadre des lois bioéthiques, lors de la campagne des européennes et lors du Grand Débat National.

Ils publieront en 2021 au Cerf une enquête sur les délaissés de la République sous le titre LE PEUPLE INVISIBLE ainsi que leur rapport sur LA CRISE ECOLOGIQUE : UNE CHANCE POUR LA DEMOCRATIE.

www.poissonsroses.org